



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le 12 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la petite salle bleue, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Etaient présents : M. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Daniel DIOT, Laurent CLEMENT, Viviane BOIREAU, Annick BIGUET, Armelle HATRY-CHATELAIN, Nathalie AUGAS, Jacky CHARRUAULT, Bernard TEILLET, Evelyne JATIAULT

Est désigné secrétaire de séance : M. Jacky CHARRUAULT

Date de convocation : 6 janvier 2021	Nombre de conseillers municipaux : - en exercice : 11 - présents : 11 - votants : 11
Date d'affichage : 6 janvier 2021	

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 23 novembre 2020.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

Délibérations

1. Demande d'avis du Conseil concernant l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Château-Garnier par la société Energie Château-Garnier
2. Demande de mise à disposition de services auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe
3. Mise aux normes sécurité et accessibilité de la salle socio-culturelle « la grange du Paradis » : demandes de subventions
4. Exonération de la redevance du restaurant Le Martin Pêcheur pour les mois de janvier et février 2021
5. Logo de la commune: études de devis
6. Site internet de la commune: étude de devis
7. Achat d'une remorque : étude de devis
8. Vote des subventions annuelles
9. Révision des tarifs communaux

Questions diverses :

- Courrier de Mme Verrier
- Voirie communale
- Espace vert
- Matériels
- Commissions communales

DELIBERATION 2021-01 : Demande d'avis du Conseil concernant l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Château-Garnier par la société Energies Château-Garnier

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce projet éolien consiste en la construction de trois éoliennes et d'un poste de livraison électrique. L'ensemble est

localisé sur la commune de Château-Garnier (86). Ces trois éoliennes sont disposées en une courbe légère, de part et d'autre de la RD100 au nord du bourg de la commune de Château-Garnier.

les caractéristiques des éoliennes retenues sont les suivantes :

- Hauteur bout de pôle maximale 180,3 m
- Diamètre de rotor maximal 140 m
- Hauteur de moyeu 108 à 114 m
- Puissance unitaire maximale 4,2 MW

La zone d'étude du projet concerne une ligne de crête correspondant à l'interfluve entre le Clain et le Drillon. Les altitudes du site s'échelonnent entre 137 et 153 mètres. Le site est majoritairement occupé par des cultures et des prairies ; quelques haies et boisements étant également présents.

Les éoliennes du projet éolien des Brandes Communales de Château-Garnier sont situées à plus de 700 m des habitations, et seules 5 habitations sont comprises entre 700 et 800 m : 701 mètres, 720 mètres et 721 mètres pour les trois maisons habitées au Grand Brizard, puis 799 mètres pour une habitation des Petites Forges et 800 mètres pour l'habitation des Souches.

Concernant le milieu naturel, Les étangs des lieux-dits « Brandes de la Commune » et « Chambaron » ont été identifiés comme attractifs pour les oiseaux migrateurs d'eau en halte.

L'étang des Brandes de la Commune apparaît comme une zone d'hivernage intéressante pour la Grande aigrette.

La reproduction régulière (deux années d'observation) d'un couple de Milan noir a été notée dans l'aire d'étude immédiate, et celle d'un second couple dans l'aire d'étude rapprochée. Le périmètre d'étude est une zone de chasse coutumière pour l'espèce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par vote à main levée :

2 voix pour, 8 voix contre 1 abstention

- **De donner un avis défavorable** pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Château-Garnier par la société Energies Château Garnier

DELIBERATION 2021-02 : Demande de mise à disposition de services **auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune peut solliciter la mise à disposition de services auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dans le cadre du projet de la mise aux normes sécurité et accessibilité de la salle socio-culturelle « la grange du Paradis ».

Le coût des agents en mutualisation s'élève à :

Responsable service bâtiments : 37.50 €/heure

Responsable service marchés publics : 30.50 €/heure

Assistante marchés publics ou bâtiment : 25.50 €/heure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **de solliciter** la mise à disposition des services de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe dans le cadre du projet de la mise aux normes sécurité et accessibilité de la salle socio-culturelle « la grange du Paradis »

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant légal à signer tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION 2021-03 : Mise aux normes sécurité et accessibilité de la salle socio-culturelle « la grange du Paradis : demande de subventions

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du nouvel estimatif pour les travaux de mise aux normes sécurité et accessibilité de la salle socio-culturelle « la grange du Paradis » qui s'élève à 144 836.44 € HT soit 173 803.72 € TTC (hors maîtrise d'œuvre).

Afin d'aider au financement de ce programme, il est nécessaire de faire appel aux subventions de l'état dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 30% du montant hors taxe, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, du Conseil Départemental de la Vienne dans le cadre de Activ 4 et de la communauté de communes Vienne et Gartempe dans le cadre du fond de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **de demander** une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et de la DSIL
- **de demander** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne dans le cadre du programme Activ 4 - patrimoine
- **de demander** une subvention auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe dans le cadre du fond de concours.
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant légal à signer tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION 2021-04 : Exonération de la redevance du restaurant Le Martin Pêcheur pour les mois de janvier et février 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Mme Béatrice Robin, gérante du restaurant Le martin Pêcheur, bâtiment appartenant à la commune, subit toujours l'arrêt de son activité suite aux mesures sanitaires qui lui sont imposées.

Il rappelle aux membres du Conseil que les redevances d'avril, mai, juin, novembre et décembre 2020 ont été exonérées.

Au vu du contexte sanitaire actuel, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent reconduire l'exonération de la redevance pour le mois de janvier et aussi pour le mois de février 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'exonérer** la redevance des mois de janvier et février 2021 du restaurant Le Martin Pêcheur
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant légal à signer tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION 2021-05 : Logo de la commune : étude de devis

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est souhaitable de changer le logo de la commune. Il rappelle que le logo actuel a été créé en 1992 et qu'il ne peut être utilisé sur des enveloppes faute de matrice à dupliquer.

Des devis ont été présentés :

M Ivan BOZIER (Altares Design) :

594.00€

Tiers	2021
Association Communale de Chasse Agrée	100.00 €
Union Nationale des Combattants - anciens combattants	100.00 €
Club génération solidarité loisirs	150.00 €
Comité des fêtes	150.00 €
Boules loisirs	100.00 €
Aide à Domicile en Milieu Rural	400.00 €
Ecomusée du Montmorillonnais (391 hab.)(0.60€/par hab.)	234.60 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés	50.00 €
Un hôpital pour les enfants	50.00 €
Association des donneurs de sang	50.00 €
Association les restaurants du cœur	50.00 €
La Croix Rouge	50.00 €
Lutte contre le cancer	50.00 €
Fonds solidarité Logement	50.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	50.00 €
TOTAL	1634.60 €

DELIBERATION 2021-09 : Révision des tarifs communaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les tarifs communaux pratiqués en 2020. Il est demandé de les réviser chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité:**

- **d'attribuer** les tarifs pour l'année 2021 comme suit :

Location grande salle polyvalente	
commune	170€ le week end
	90€ la journée
Hors commune	220€ le week end
	120€ la journée
Forfait ménage	50€
Association communale	Gratuit
Consommation électricité et gaz	0.137€ le kWh et 0.07 € le kWh
Location petite salle polyvalente	
commune	100€ le week end
	60€ la journée sans la cuisine
	80€ la journée avec la cuisine

Hors commune	150€ le week end
	80€ la journée sans la cuisine
	100€ la journée avec la cuisine
Forfait ménage	50€
Association communale	Gratuit
Consommation électricité et gaz	0.137€ le kWh et 0.07 € le kWh
Ensemble des salles polyvalentes	
commune	200€ le week end
Hors commune	250€ le week end
Forfait ménage	50€
Association communale	Gratuit
Consommation électricité et gaz	0.137€ le kWh et 0.07 € le kWh
Location salle des associations	
commune	100 € le week end
	80 € la journée
Consommation électricité et gaz	0.137€ le kWh et 0.07 € le kWh
Cimetière	
Concession (50 ans)	150 €
Cave urne (50 ans)	250 €
Assainissement collectif	
Taxe part fixe	30 €
Taxe part variable	1 €/m3 d'eau usée
raccordement	500€
Photocopies (A4 et A3)	
Noir et blanc	0.30€
Couleur	0.30€

Questions diverses :

- *Cession des parcelles H 379 et H 381 : Courrier de Mme Verrier*

Mme Verrier a adressé une nouvelle lettre à la mairie demandant les preuves officielles d'un recalibrage du chemin de la Frincardière en 1999, fait à l'époque sous maîtrise d'œuvre des services de la voirie du département.

Monsieur le Maire rappelle que les éléments en sa possession sont des mentions dans le registre des délibérations ainsi qu'un plan. Il atteste que ces travaux n'ont pas impactés l'emprise des riverains. Par ailleurs, il précise qu'il a demandé aux services du département d'avoir accès aux archives liées à ce dossier.

- *Voirie communale*

Des devis ont été demandés aux entreprises STPR et Barré par la commission voirie pour des travaux sur les voies communales de la Brunelière, rue de la croix, rue des échoppes, les Tours, Fontaine et aussi la voie privée de l'Abbaye de La Réau.

- *Espace vert*

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal son accord pour enlever le muret entre la salle polyvalente et la salle des associations au profit de la haie existante, ainsi que le long de la RD28- rue du plan d'eau.

Le conseil municipal accepte de retirer le muret mais il est nécessaire de se renseigner auprès de la Sorégies concernant l'entourage de la cuve à gaz pour la partie le long de la RD28 – rue du plan d'eau.

- *Matériels*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'achat du réfrigérateur du bar de la salle polyvalente pour un montant de 549€ TTC.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le véhicule de service Beeper a été mis aux normes de la sécurité des véhicules de services à savoir les gyrophares et les bandes rouges et blanches.

- *Commissions communales*

La commission cadre de vie se réunira le jeudi 28 janvier à 10h

La commission des finances se réunira le vendredi 5 février à 14h

Fin de la séance : 22h45